

Clause de non concurrence

Par Chou5

Bonjour, je donne actuellement des cours de yoga dans un club privé donc une entreprise (1h par semaine rémunérée 50 euros par mois) je vais mettre un terme à mon contrat mais j'ai une clause de non concurrence de 2 ans financée 15 euros / mois autour de 40km. Puis je donner des cours bénévolement de yoga dans une association proche de cette entreprise ? Ou cela violerait la clause? qu'est ce que je risque à combien peuvent se monter les dommages et intérêts ?